

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2024

*Date de la Convocation : 29 mars 2024*

*Lieu : CASSENEUIL, Espace Yves DUCLOS*

*Heure de la séance : 18 h 05*

*Membres en exercice : 61*

**Présidence de la séance :** M. Guillaume LEPERS, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

**Étaient présents :** Mmes et MM. Corinne BARTHEROTTE, Pierre BERNOU, Serge BERTOMEU, Maëlle BLAZEJCZYK, Jacques BORDERIE, Josiane BOTTEGA, Michel BRUYERE, Jean-Paul CABAS, Gilles CHAROLLAIS, Xavier CLERC, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN, Chantal de BRONDEAU, Christel DELESTRE (dossier n°1 à 12), Anne DELLIAUX, Jean-Max DOMINIQUE, Jean-Jacques DULAURIER, Christine DUMAS, André FORGET, Marie-Laure GRENIER, Freddy GUEUDIN, Serge HUC, Djamilia KERAVAL, Christiane LAFAYE-LAMBERT, Jean-Marie LAFOSSE, Didier LALANNE, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS, Brigitte MOMBOUCHET, Pascal MOURGUES, Bertrand PLANTÉ, Pierre-Jean PUDAL, Jean REDON, Gérard RÉGNIER, Jean-Éric ROSIER, Christian ROUSSEAU, Patricia SUPPI, Maria de Lurdes VIEIRA, Guy VICTOR

**Étaient représentés :** M. Bernard AJON par Mme Christine DUMAS, M. Thomas BOUYSSONNIE par Mme Maëlle BLAZEJCZYK, M. André BRUNET par M. Gérard RÉGNIER, Mme Angélique CHARBONNIER par M. André FORGET, M. Christian GILLET à Mme Marie-Laure GRENIER, M. Gilles GROSJEAN à M. Pierre BERNOU, M. Gilles HOUSSIN à M. Gilles CHAROLLAIS, M. Frédéric LADRECH à M. Serge HUC, Mme Catherine LÉVÉQUE à M. Xavier CLERC, M. Xavier LLOPIS à M. Pascal MOURGUES, M. Xavier MARS à Mme Anne DELLIAUX, Malika MESSAOUDI-LOUBET à M. Bertrand PANTÉ, Mme Hélène NICODEMO à Mme Josiane BOTTEGA, M. Jean-Paul PÉREUIL à M. Didier LALANNE, Mme Béatrice VAQUIER à M. Michel LAVILLE, M. Yvon VENTADOUX à Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Samir ZIANI à M. Freddy GUEUDIN

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes Cédric da SILVA, Cyril FRIEDRICHS, Estelle HÉNAULT-BLINEAU, Laurent PÉRIQUET, Christelle PRELLON, Léopold TALOU, Christel DELESTRE (Dossier N°13 à 35)

M. Xavier CLERC a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire en date du 07 mars 2024 a été approuvé.

Aucune remarque n'a été formulée sur les relevés de décisions du Président et sur les délibérations du Bureau Communautaire réuni le 20 février 2024. Tous deux ont été approuvés (Cf. document joint en annexe du présent compte-rendu).

## SYNTHÈSE DES DOSSIERS DÉLIBÉRÉS

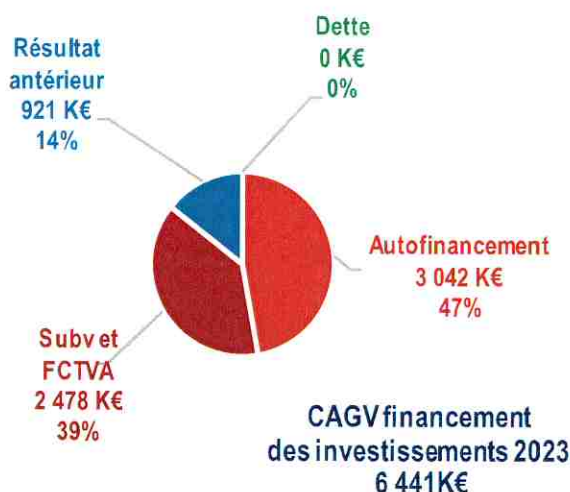
### FINANCES

#### 1 - Compte Administratif 2023 – M. Pierre-Jean PUDAL

L'exercice 2023 aura été marqué par une bonne tenue des dépenses de fonctionnement qui n'augmentent que de +2% malgré l'inflation et l'envolée du coût des fluides.

L'épargne brute s'améliore pour atteindre les 5,8 M€ soit 17% des recettes de fonctionnement.

	2022	2023
Impôts & dotations	31 304	33 040
Subv & produits des services	6 951	7 200
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>38 255</b>	<b>40 240</b>
Crédits de gestion	16 147	16 245
Charges de personnel	16 964	17 498
Charges financières	633	659
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>33 744</b>	<b>34 402</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>4 511</b>	<b>5 838</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>13,8%</b>	<b>17,0%</b>
Epargne nette	2 066	3 257
Résultat antérieur	2 772	921
PAI & PPI net	5 215	3 963
Emprunt nouveaux	1 000	0
Encours de dette	26 459	23 878
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5,9 ans</b>	<b>4,1 ans</b>



Les 6,4 M€ d'investissement ont été autofinancés à 47%. Les subventions & FCTVA en financent 39%. Le solde est couvert par le résultat antérieur sans recours à l'emprunt.

L'encours de dette de 23,9 M€ en fin d'exercice est remboursable en 4,1 années avec l'épargne brute.

Les ratios fixés dans la stratégie financière sont tenus.

L'exécution du budget primitif 2023 : mesure les écarts entre les prévisions du budget primitif 2023 et les réalisations effectives.



<b>CAGV Taux de réalisation du BP 2023</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>	<b>Ecart</b>	<b>%</b>
Chapitres 013, 70, 75, 76, 77, 78 Crédits de gestion	4 295 K€	4 221 K€	-74 K€	98,3%
Chapitres 73 Fiscalité	28 463 K€	28 577 K€	114 K€	100,4%
Chapitre 74 Dotations et participations	7 389 K€	7 442 K€	54 K€	100,7%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>40 146 K€</b>	<b>40 240 K€</b>	<b>93 K€</b>	<b>100,2%</b>
Chapitres 011 & 67 Crédits de gestion	10 416 K€	8 902 K€	-1 514 K€	85,5%
Chapitre 012 Masse salariale	17 556 K€	17 498 K€	-58 K€	99,7%
Chapitre 014 Reversement de fiscalité	6 322 K€	6 205 K€	-116 K€	98,2%
Chapitre 65 Subventions et participations	1 213 K€	1 138 K€	-76 K€	93,8%
Chapitre 66 Frais financiers	727 K€	659 K€	-68 K€	90,6%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>36 234 K€</b>	<b>34 402 K€</b>	<b>-1 832 K€</b>	<b>94,9%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>3 912 K€</b>	<b>5 837 K€</b>	<b>1 925 K€</b>	<b>149,2%</b>

<b>CAGV Taux de réalisation PAI &amp; PPI 2023</b>					
	<b>RAR 2022</b>	<b>Réalisé BP</b>	<b>RAR + BP</b>	<b>RAR 2023</b>	<b>Disponible</b>
<b>Total PAI</b>	<b>2 039 K€</b>	<b>2 761 K€</b>	<b>4 800 K€</b>	<b>3 403 K€</b>	<b>963 K€</b>
<b>Total PPI</b>	<b>694 K€</b>	<b>947 K€</b>	<b>1 641 K€</b>	<b>1 837 K€</b>	<b>4 849 K€</b>
<b>Total PAI + PPI</b>	<b>2 733 K€</b>	<b>3 708 K€</b>	<b>6 441 K€</b>	<b>5 241 K€</b>	<b>5 812 K€</b>

Sur les 17 493 K€ de dépenses inscrites au budget primitif 2023, 37% des opérations ont fait l'objet d'un paiement sur l'exercice, soit 6 441 K€. En incluant les Restes à Réaliser (RAR) pour 5 241 K€, 67% des opérations inscrites au BP 2023 ont été lancées. Les RAR engagés en 2023 seront repris et payés sur l'exercice 2024.

**Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote. M. Gérard RÉGNIER prend la présidence.**

**Vote :**

**Pour le Compte Administratif du Budget principal : Adopté avec 49 Voix POUR et 5 ABSTENTIONS**

*Abstentions : Mme Maëlle BLAZEJCZYK, M. Thomas BOUYSSONNIE, M. Serge HUC, M. Frédéric LADRECH et M. Jean-Paul PÉREUIL*

*Les Comptes Administratifs des budgets annexes suivants : Transports urbains, assainissement collectif, assainissement non collectif, lotissement de Nombel et travaux sur voirie sur le domaine public communal non transféré ont été adoptés à l'unanimité.*

## **2 - Comptes de Gestion 2023 du Budget Principal et des budgets annexes – M. PIERRE-Jean PUDAL**

Ces documents retracent l'intégralité des opérations de dépenses et recettes effectuées en 2023. Ils sont établis par le comptable public. Ils sont conformes en tous points au compte administratif.

**Vote : Adopté avec 54 POUR et 1 ABSTENTION**

*Abstention : Jean-Paul PÉREUIL*

## **3- Affectation des résultats de l'exercice 2023 du Budget Principal et des budgets annexes – M. Pierre-Jean PUDAL**

*Affectation du résultat 2023 du Budget Principal :*

<b>RESULTATS 2023 - CAGV BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Exercice 2023	36 986 597,98	40 548 817,18	3 562 219,20
Résultat antérieur			
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>3 562 219,20</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Exercice 2023	9 336 099,52	8 342 236,17	- 993 863,35
Résultat antérieur			-2 361 260,79
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>-3 355 124,14</b>
Restes à réaliser	5 253 396,13	7 413 654,45	2 160 258,32
Besoin de financement de la section Investissement			- 1 194 865,82

**Vote : Adopté à l'unanimité**

*Affectation du résultat 2023 du Budget annexe des transports urbains*

<b>RESULTATS 2023 - TRANSPORTS URBAINS</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Exercice 2023	3 172 108,38	3 036 535,84	- 135 572,54
Résultat antérieur			1 563 804,94
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>1 428 232,40</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Exercice 2023	776 715,75	798 468,40	21 752,65
Résultat antérieur			97 391,51
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>119 144,16</b>
Restes à réaliser	7 006,80	7 217,00	210,20
Excédent de financement de la section Investissement			119 354,36

**Vote : Adopté à l'unanimité**

*Affectation du résultat 2023 du Budget Assainissement collectif*

<b>RESULTATS 2023 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Exercice 2023	1 640 200,89	2 654 343,14	1 014 142,25
Résultat antérieur			3 018 522,83
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>4 032 665,08</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Exercice 2023	2 792 203,60	2 665 575,80	- 126 627,80
Résultat antérieur			- 449 863,35
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>- 576 491,15</b>
Restes à réaliser	664 197,70	62 411,00	- 601 786,70
Besoin de financement de la section Investissement			-1 178 277,85

**Vote : Adopté à l'unanimité**

*Affectation du résultat 2023 du budget assainissement non collectif*

<b>RESULTATS 2023 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Solde
Exercice 2023	17 246,92	41 664,53	24 417,61
Résultat antérieur			-42 896,44
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>-18 478,83</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Solde
Exercice 2023	-	441,02	441,02
Résultat antérieur			58 536,09
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>58 977,11</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

*Affectation du résultat 2023 du budget du lotissement de Nombel*

<b>RESULTATS 2023 - LOTISSEMENT NOMBEL</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Solde
Exercice 2023	-	-	-
Résultat antérieur			
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>-</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Solde
Exercice 2023	-	-	-
Résultat antérieur			-82 419,06
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>-82 419,06</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

*Affectation du résultat 2023 du budget voirie domaine communal non transféré*

<b>RESULTATS 2023 - VOIRIE DOMAINE COMMUNAL NON TRANSFERE</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Solde
Exercice 2023	84 405,76	84 405,76	-
Résultat antérieur			-
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>-</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Solde
Exercice 2023	-	-	-
Résultat antérieur			-
<b>Résultat de clôture 2023</b>			<b>-</b>

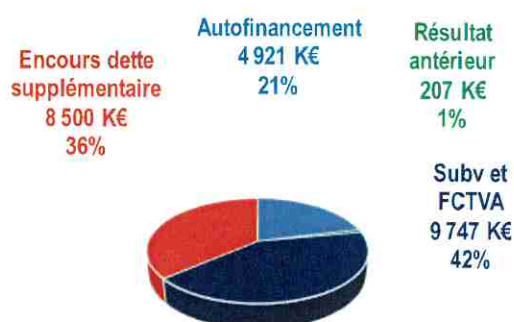
**Vote : Adopté à l'unanimité**

**4 - Budgets et taux d'imposition 2024 – M. Pierre-Jean PUDAL**



	2023	2024
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>40 240</b>	<b>43 844</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>34 402</b>	<b>38 923</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>5 838</b>	<b>4 921</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>17,0%</b>	<b>13,0%</b>
Epargne nette	3 257	2 480
Résultat antérieur	921	207
PAI & PPI net	3 963	13 628
Emprunt nouveaux	0	10 941
Encours de dette	23 878	32 378
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,1 ans</b>	<b>6,6 ans</b>

CAGV financement des investissements  
2024 = 23,4 M€



La programmation des investissements est conséquente notamment en matière de gestion des déchets. Les projets sont financés majoritairement « subventions & FCTVA » (42%) la dette représente 36% du total et l'autofinancement 21%.

L'encours de dette de 32 M€ en fin d'exercice serait remboursable en 6,6 années avec l'épargne brute. Les ratios de pilotage sont respectés.

**Vote :**

*Pour le Budget Primitif : **Adopté avec 47 POUR, 7 CONTRE et 1 ABSTENTION***

*CONTRE : Mme Maëlle BLAZEJCZYK, M. Thomas BOUYSSONNIE, M. Serge HUC, M. Frédéric LADRECH, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Yvon VENTADOUX et M. Jean-Paul PÉREUIL*  
*ABSTENTION : M. Didier LALANNE*

*Les budgets annexes, à savoir ceux relatifs aux transports urbains, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, le lotissement de Nombel et travaux sur voirie sur le domaine public communal non transféré ont été adoptés à l'unanimité.*

**Taux d'imposition pour l'exercice 2024 :**

✓ Contribution foncière des entreprises	29,99%
✓ Taxe d'habitation	11,90%
✓ Taxe sur le foncier bâti	1,89%
✓ Taxe sur le foncier non bâti	8,21%
✓ Taxe sur le versement transport	0,80%
✓ Taux de TEOM en porte à porte	14,35%
✓ Taux de TEOM point d'apport volontaire	10,26%

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**De fixer le montant de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2024 :**

✓ Taxe GEMAPI	187 000 €
---------------	-----------

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## DÉVELOPPEMENT DURABLE – CADRE DE VIE – MOBILITÉS ET TRANSPORTS

**5 - Modification du taux du versement mobilité – M. le Président**

Ce dossier a été présenté dans le rapport précédent avec les autres taux. Le taux de versement est une contribution patronale destiné au financement des transports et les services de mobilité.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **POLITIQUES CONTRACTUELLES**

### **6 – Approbation du contrat de ville 2024-2030 – M. Pierre-Jean PUDAL**

Le décret du 28 décembre 2023 a confirmé le maintien des 2 quartiers dans la géographie prioritaire. Il convient donc aujourd'hui d'établir un nouveau contrat avec l'État dans le cadre de la démarche « Quartiers 2030 » engagée par le secrétariat d'État chargé de la citoyenneté et de la ville, pour la période 2024-2030.

Les nouveaux contrats de ville, reposent sur une méthode, des objectifs et des axes prioritaires définis par la circulaire du 31 août 2023, par les orientations présentées par le Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023, et enfin par l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements quartiers 2030.

Le contrat-cadre proposé au vote, définit les priorités de l'État et des collectivités et fixe ainsi les grandes orientations stratégiques de la CAGV, en les articulant avec un diagnostic de territoire partagé avec nos partenaires.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **7 – Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs : Modification du dispositif d'aide – M. Jacques BORDERIE**

Il s'agit de faire évoluer le dispositif initialement instauré en 2001 et remanié en 2017 en bonifiant la subvention allouée aux bénéficiaires sans distinction agriculture conventionnelle et/ou biologique. Ainsi à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**, cette aide sera portée à **6 000 €**. Les modalités et conditions de versement ne seront pas modifiées. Ce dispositif sera inclus dans la nouvelle convention signée avec la Région.

**Vote : Adopté avec 48 POUR et 7 CONTRE**

*CONTRE : Mme Maëlle BLAZEJCZYK, M. Thomas BOUYSSONNIE, M. Serge HUC, M. Frédéric LADRECH, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Yvon VENTADOUX et M. Jean-Paul PÉREUIL*

### **– Schéma Régional de Développement Economique, D'innovation et d'Industrialisation (SDREII) : Nouvelle convention entre la CAGV et la région Nouvelle-Aquitaine – M. Jacques BORDERIE**

Dans le cadre de l'intervention de la CAGV en matière d'aide économique, une convention a été signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la mise en place de ce schéma qui définit la stratégie de la Région en la matière. Cette collectivité territoriale a validé sa nouvelle stratégie de développement économique. De fait, une nouvelle convention doit être élaborée avec la CAGV. Ce document reprend l'ensemble des dispositifs d'aides économiques déployés et précise les modalités d'intervention de chacun.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **9 – Habitat Jeunes du Villeneuvois : Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2024 – M. Jacques BORDERIE**

Depuis 2013, l'association Habitat Jeunes Villeneuvois agit sur le territoire pour proposer des possibilités d'hébergement pour les jeunes en situation d'insertion professionnelle. L'offre de cette structure se compose d'un foyer central de 24 logements de type T1, T1 Bis, T2 et d'un appartement meublé proposé en colocation pouvant accueillir 3 personnes. Il est proposé de renouveler le partenariat avec cette structure et de verser à ce titre une participation de 4 000 €.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**10 – Cession de terrains à l'entreprise SOFRILOG - « BARBES-EST » ZAC DU VILLENEUVOIS à Villeneuve-sur-Lot – M. Jacques BORDERIE**

SOFRILOG est une entreprise spécialisée dans le stockage et la logistique de produits surgelés. Pour améliorer son offre, elle souhaite se développer en construisant un nouveau bâtiment d'entrepôt sur le territoire et optimiser l'aire de circulation actuelle. Pour cela, elle propose d'acquérir deux parcelles situées sur la zone d'activités du Villeneuvois d'une superficie de 15 632 m<sup>2</sup> au prix de 13 € HT soit 203 216 €.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**11 – Conventonnement 2024 avec l'association bio Nouvelle-Aquitaine – Antenne locale Agrobio 47 – M. Michel BRUYERE**

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial mis en place par la CAGV l'association Agrobio 47 représente un partenaire privilégié pour en développer ces axes. Par cette convention, l'association s'engage notamment à :

1. Accompagne et met en œuvre aux côtés de la CAGV des actions visant à promouvoir et faciliter l'installation et la transmission des exploitations agricoles (axe 1 PAT)
2. Poursuit sa politique de promotion de l'agriculture biologique sur le territoire via différents outils de communication et événements
3. Est partenaire de la CAGV dans la poursuite du PAT et de ses actions

La CAGV s'engage quant à elle à participer financièrement à cette action à hauteur de 3 000 €.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**12 – Convention de partenariat 2024 avec le BIP – M. Michel BRUYERE**

Ce partenariat a notamment pour objectif de déployer des actions visant à faire rayonner la filière du pruneau et ses productions sur le territoire communautaire.

Dans la cadre du Projet Alimentaire Territorial, il est prévu que le BIP s'engage à développer de nouvelles actions de promotion sur le territoire : création d'une exposition mobile, participation financière et technique à la Féria Agricole, co-construction d'une manifestation autour du pruneau, participation au développement d'un projet touristique valorisant le pruneau.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et en lien avec les acteurs de la filière agricole et l'Agropole, la CAGV souhaite créer un incubateur agri-agro. Le soutien technique du BIP en qualité de représentant de la filière prune sera sollicité à cet effet.

Il est prévu dans cette convention des actions partagées en termes de communication valorisant le territoire et le produit.



**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **JEUNESSE – CULTURE – SPORTS**

### **13 – Mise en place de chantiers jeunes par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois – M. Bertrand PLANTÉ**

Il s'agit de la deuxième année du déploiement du dispositif destiné aux jeunes âgés de 14 ans à 17 ans. La prise en charge des consommables utilisés. Lors des chantiers seraient à la charge des communes qui proposent les travaux. Pour cette édition, il est proposé la mise en place d'une bourse de 80€ pour les 5 jours. Trois chantiers peuvent faire l'objet d'un financement de la CAF à hauteur de 3 000 €.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **14 – Plan de financement Pays d'Art et d'histoire – Demande de subventions – Mme Anne-Marie DAVELU-CHAVIN**

Il s'agit de la demande annuelle de financement auprès des partenaires institutionnels et notamment la DRAC, le Conseil Régional et le Conseil départemental. Le budget est estimé à 180 700 € :

- DRAC : 10 000 €
- Région : 16 500 €
- Département : 1 500 €

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **NOUVELLES SOLIDARITÉS**

### **15 – Demande de subventions relatives à l'appel à projets du réseau d'écoute d'aide et d'appui à la parentalité (REAAP) pour les établissements d'accueil du jeune Enfant – Mme Chantal de BRONDEAU**

Les projets suivants portés par les structures d'accueil du jeune enfant font l'objet de demandes de subventions auprès du REAAP :

**Lire en famille » : Projet porté par le service Petite Enfance, en partenariat avec les bibliothèques municipales de Villeneuve sur lot et de Casseneuil et commun aux structures « Madeleine Pauliac », « Maison de la Petite Enfance » de Villeneuve-sur-Lot, « Les Coccinelles » de Laroque-Timbaut, « La piste aux étoiles » de Casseneuil et « Les Papillons » de Sainte- Livrade-sur-Lot.**

RECETTES	HT	DEPENSES	HT
746 Apport CAGV	983	60632 Achats fournitures de petits équipements	950
7478 Subv Politique de la ville		61 Autres services extérieurs	400
7478 Subv REAAP	<b>2 292</b>	64111 Rémunération principale	1 925
7478 Subv Fonds Publics et Territoires			
<b>TOTAL</b>	<b>3 275 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 275 €</b>

**« Sport et alimentation » : Projet mis en place dans le contexte de l'arrivée du Tour de France, mettant l'accent sur l'importance de l'équilibre alimentaire et de la pratique d'une activité sportive – EAJE Madeleine Pauliac de Villeneuve-sur-Lot.**

RECETTES	HT	DEPENSES	HT
746 Apport CAGV	416	60632 Achats fournitures de petits équipements	1 020
7478 Subv Politique de la ville		611 Contrats et prestations de services	
7478 Subv REAAP	<b>1 660</b>	64111 Rémunération principale	1 056
7478 Subv Fonds Publics et Territoires			
<b>TOTAL</b>	<b>2 076 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 076 €</b>

**« Ploufs en Famille » : Mise en place de séances parents / enfants en milieu aquatique, en partenariat avec le Centre Aquatique Malbentre – EAJE Madeleine Pauliac de Villeneuve-sur-Lot.**

RECETTES		HT	DEPENSES		HT
746	Apport CAGV	382	60632	Achats fournitures de petits équipements	920
7478	Subv Politique de la ville		611	Contrats et prestations de services	
7478	Subv REAAP	<b>1 528</b>	64111	Rémunération principale	990
7478	Subv Fonds Publics et Territoires				
<b>TOTAL</b>		<b>1 910 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 910 €</b>

**« La crèche fait son cinéma » : Mise en place de conférences et ciné-débats en partenariat avec le cinéma l'Utopie de Sainte Livrade-sur-Lot – EAJE Les Papillons de Sainte-Livrade-sur-Lot.**

RECETTES		HT	DEPENSES		HT
746	Apport CAGV	280	60632	Achats fournitures de petits équipements	1 280
7478	Subv Politique de la ville		61	Autres services extérieurs	150
7478	Subv REAAP	<b>1 150</b>			
7478	Subv Fonds Publics et Territoires				
<b>TOTAL</b>		<b>1 430 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 430 €</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **ASSAINISSEMENT – EAU ET DÉCHETS MÉNAGERS**

**16 – Demande de dégrèvement sur part assainissement de l'établissement NUEVOTEL LA RÉSIDENCE à Villeneuve-sur-Lot – M. Pascal MOURGUES**

NUEVOTEL LA RÉSIDENCE a reçu une facture d'eau pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 correspondant à une augmentation de 556 m<sup>3</sup> d'eau alors que sa consommation moyenne sur les 2 précédents semestres était de 127m<sup>3</sup>. Il est proposé d'accorder un dégrèvement sur la part assainissement correspondant à la surconsommation constatée (429 m<sup>3</sup>) soit : 1 308.12 €TTC.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**17 – Avenant n° 3 au contrat de service public d'assainissement collectif – M. Pascal MOURGUES**

L'avenant porte sur trois actions amélioration du service inhérentes à sa politique de réduction de la consommation énergétique soit :

- Mise en place de panneaux photovoltaïques à la station d'épuration de Massanes
- Mise en place d'une unité de Réutilisation des Eaux Usées à la station de Massanes
- Mise en place de variateurs et de LED à l'usine de Compostage pour limiter la consommation énergétique

Par ailleurs, le montant du nouveau chargeur de l'usine de compostage est inférieur à celui qui était prévu dans l'avenant N°2, les conditions économiques doivent donc être revues.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**18– Modification du règlement du service de l'assainissement non collectif (ANC) – M. Pascal MOURGUES**

Dans un souci d'égalité de traitement des usagers, il convient d'ajouter à la perception les cas de réhabilitation en plus des cas de dépôt de permis de construire classiques (article 23).

Les articles relatifs aux sanctions (27 et 28) sont également l'objet de propositions de modifications.

- Majoration de 400% pour non-conformité (L1331-1 à L.1131-7 du code de la santé publique) ;
- Rajout dans les sanctions pour obstacles du cas de la réalisation de travaux d'ANC sans contrôle de conception et/ou sans contrôle de bonne exécution avant remblaiement.

La règle d'implantation des systèmes d'assainissement supérieure à 100 m de toute habitation étant supprimée, le règlement doit être ajusté en conséquence. Enfin un chapitre dédié aux systèmes d'ANC supérieurs à 20 Équivalents-Habitants est intégré.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

#### **19 – Signature de l'avenant n°5 du contrat pour l'action et la performance de CITEO et renouvellement des contrats de reprise des matériaux associés – M. Michel LAVILLE**

Une prolongation d'une durée d'un an est proposée afin d'intégrer le nouvel agrément, le regroupement en un seul contrat de soutien à la collecte des emballages ménagers et le soutien à la collecte et au traitement des déchets graphiques. Les nouveaux agréments et de pouvoir bénéficier encore de l'aide de CITEO.

Les contrats de reprises concernent : le verre, les fibreux, les plastiques, l'acier, l'aluminium et les petits aluminiums.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

#### **20 – Modification du règlement de collecte sur le territoire de la CAGV – M. Michel LAVILLE**

Les principales modifications portent notamment sur :

- L'apport de précisions réglementaires relatives à la mise en place du tri des déchets ;
- L'instauration d'un seuil de collecte hebdomadaire des déchets ultimes non ménagers est fixé à 40 000 litres par semaine ;
- Le tri des biodéchets à la source dès la mise en œuvre de la redevance incitative ;
- L'intégration de l'article L.2224-13 du CGCT permettant aux acteurs de l'économie sociale et solidaire d'utiliser les déchetteries comme lieu de récupération ponctuelle en cas de demande.

Le règlement une fois adopté sera consultable au siège administratif de la CAGV par tout public.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **TECHNIQUE**

#### **21 – Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique – M. Christian ROUSSEAU**

Il est proposé de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commande initié par les syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine et de mandater Territoire d'Énergie 47 afin qu'il sollicite autant que de besoins l'ensemble de informations nécessaires à ce marché auprès des différents gestionnaires de réseaux et de fournisseurs d'énergie.

**Vote : Adopté à l'unanimité**



**22 – Candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique – M. Christian ROUSSEAU**

Il est proposé de faire acte de candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le groupement de commande initié par les syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine et de mandater Territoire d'Énergie 47 afin qu'il sollicite autant que de besoins l'ensembles de informations nécessaires à ce marché auprès des différents gestionnaires de réseaux et de fournisseurs d'énergie.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**23 – Modification des annexes au règlement intérieur de la compétence Voirie – M. Christian ROUSSEAU**

Afin d'intégrer les voiries des centres-villes de Sainte-Livrade-sur-Lot et de Villeneuve-sur-Lot, des pages du règlement actuel doivent être supprimées. Ce dernier est annexé aux statuts.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**24 – Délégation de maîtrise d'ouvrage rue Jeanne d'Arc, commune de Villeneuve-sur-Lot – M. Christian ROUSSEAU**

Dans le cadre de sa programmation annuelle de réfection de chaussée la Communauté d'Agglomération a décidé de procéder à la réfection du revêtement d'une partie de la rue Jeanne d'Arc limitrophe entre les communes de Bias et Villeneuve/Lot. Ces communes souhaitent également profiter de ces travaux pour reprendre les accessoires de la voie qui sont à leur charge.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 339 262,50 € HT avec un plan de financement prévisionnel établi de la façon suivante :

- Dépenses : 339 262,50 € HT soit 407 115,00 € T.T.C
- Recettes : 339 262,50 € H.T soit 407 115,00 € T.T.C répartis entre :
  - Participation Commune de Bias : 85 626,00 € H.T. soit 102 751,20 € T.T.C
  - Participation Commune de Villeneuve/Lot : 131 776,50 € H.T. soit 158 131,80 € T.T.C
  - Participation C.A.G.V. : Voirie 75 460,00 € H.T. soit 90 552,00 € T. T.C  
Assainissement 46 400,00 € H.T soit 55 680,00 € T.T.C

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**25 – Délégation de maîtrise d'ouvrage Avenue du Maréchal Leclerc, commune de Villeneuve-sur-Lot – M. Christian ROUSSEAU**

Ce projet d'aménagement concerne une voie communale mise à disposition de la Communauté par la Commune, il convient que soit passée avec celle-ci une « convention de maîtrise d'ouvrage unique » par laquelle la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux sera confiée à la Commune de Villeneuve-sur-Lot. La maîtrise d'œuvre de l'opération sera assurée par la Commune.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 543 832,25 € H.T., soit 652 598,70 € T.T.C. avec une participation financière de la CAGV s'élevant à 109 410,00 € H.T. soit 131 292,00 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

- Dépenses : 543 832,25 € H.T., soit 652 598,70 € T.T.C.
- Recettes :
  - *Participation de la Commune de Villeneuve sur Lot :*  
434 422,25 € H.T soit 521 306,70 € T.T.C
  - *Participation de la C.A.G.V. :*  
109 410,00 € H.T soit 131 292,00 € T.T.C

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **26 – Délégation de maîtrise d'ouvrage lieudit « Peyroutas », commune de Saint-Antoine de Ficalba – M. Christian ROUSSEAU**

Dans le cadre de sa programmation annuelle de réfection de chaussée la Communauté d'Agglomération a décidé de procéder à la réfection du revêtement de la Route de Peyroutas sur la commune de Saint-Antoine de Ficalba.

La commune de Saint-Antoine de Ficalba souhaite également profiter de ces travaux pour reprendre les accessoires de la voie qui sont à sa charge.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 162 952,20 € HT avec un plan de financement prévisionnel établi de la façon suivante :

- Dépenses : 162 952,20 € HT soit 195 542,64 € T.T.C
- Recettes : 162 952,20 € H.T soit 195 542,64 € T.T.C répartis entre :
  - *Participation Commune de Saint Antoine de Ficalba : 117 896,70 € H.T. soit 141 476,04 € T.T.C*
  - *Participation C.A.G.V. : 45 055,50 € H.T. soit 54 066,60 € T.T.C*

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **27 – Délégation de maîtrise d'ouvrage parking salle des fêtes, commune de Lédats – M. Christian ROUSSEAU**

Dans le cadre de sa programmation annuelle de réfection de chaussée la Communauté d'Agglomération a décidé de procéder à la réfection du revêtement du parking de la Salle des Fêtes du Bourg du Lédats.

La commune du Lédats souhaite également profiter de ces travaux pour reprendre en totalité ce parking avec création de cheminements et d'espaces verts qui sont à sa charge.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 82 862,50 € HT avec un plan de financement prévisionnel établi de la façon suivante :

- Dépenses : 82 862,50 € HT soit 99 435,00 € T.T.
- Recettes : 82 862,50 € H.T soit 99 435,00 € T.T.C répartis entre :
  - *Participation Commune du Lédats : 42 112,50 € H.T. soit 50 535,00 € T.T.C*

➤ Participation C.A.G.V. : 40 750,00 € H.T. soit 48 900,00 € T. T.C

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **28 – Garantie d'emprunt SEM 47 pour le quartier des Cieutat – M. Gilles CHAROLLAIS**

Par délibération en date du 29 Septembre 2022, la CAGV a confié à la SEM 47, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de l'opération d'aménagement de requalification urbaine du quartier des Cieutat en centre-ville de Villeneuve sur Lot. Cette concession prévoit notamment la réalisation de travaux de démolition, de confortement et de rénovation des immeubles et des espaces publics créés.

Le plan de financement de l'opération annexé au contrat de concession mentionne la mobilisation d'un emprunt de 600 000 € dès le démarrage de l'opération pour la réalisation des travaux. Ce prêt se justifie par la nécessité de réaliser des travaux et de bénéficier d'une trésorerie à moyen terme. Les établissements bancaires sollicités pour ce prêt conditionnent l'octroi de ce prêt à une garantie d'emprunt de la collectivité.

Pour rappel, les articles 15.4 et 19 du contrat de concession prévoient respectivement que l'Aménageur contracte les emprunts nécessaires au financement de l'opération. Cependant, l'article 19 du contrat de concession d'aménagement ne prévoit pas de modalité de garantie d'emprunt, il convient donc de procéder à une révision de cet article sur la base de l'avenant proposé par la SEM47. Celui-ci indique notamment que cette garantie d'emprunt s'élèvera à hauteur maximum de 80 % du montant du prêt soit 480 000 euros.

Il convient donc de prévoir la modification de l'article 19 du contrat de concession pour permettre la mise en œuvre de cette garantie d'emprunt selon les conditions ci-dessus mentionnées.

**Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés : 50 voix POUR.**

*Quatre élus n'ont pas participé au vote : MM. Guillaume LEPERS, Jacques BORDERIE, Thomas BOUYSSONNIE et Mme Maëlle BLAZEJCZYK.*

### **29 – Prescription de la modification n° 1 du site patrimonial remarquable (SPR) – M. Gilles CHAROLLAIS**

Cette prescription est proposée notamment pour :

- Revoir des dispositions du règlement permettant, dans le cadre de projet global de restructuration et d'aménagement, la démolition / reconstruction partielle du bâti classé « édifice intéressant » sous certaines conditions, ceci afin d'améliorer l'habitabilité du bâti et de l'îlot ;
- Permettre l'installation de capteurs solaires photovoltaïques sur le secteur périphérique de la bastide de Villeneuve sur Lot à condition d'être sur la partie arrière du bâtiment et non visible depuis l'espace public ;
- Permettre l'installation de capteurs solaires photovoltaïques dans le secteur rural (secteur 2) de l'AVAP-SPR sous certaines conditions notamment pour les constructions contemporaines et sans enjeu patrimonial ;
- Compléter le règlement par certaines définitions permettant de mieux appréhender le règlement.
- Modifier le document graphique (plan) au 26 rue Jules ferry pour que la partie arrière du

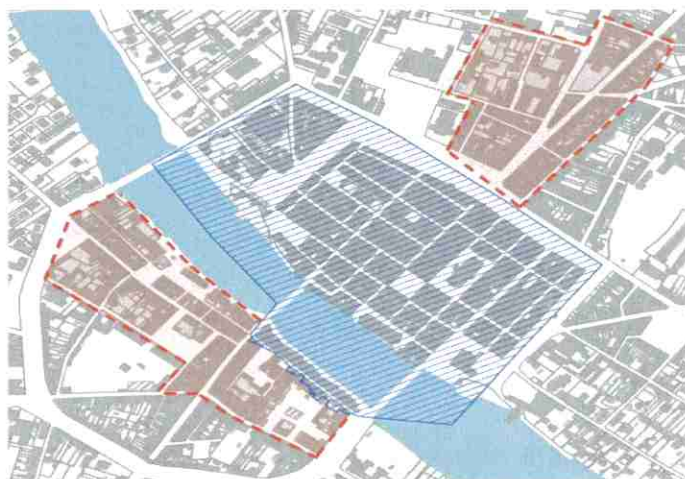




bâtiment de la parcelle HM 377 soit classée en « édifice intéressant » comme le reste du bâtiment ;

La commission locale du SPR en date du 3 avril 2024 a donné son accord pour cette modification.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**30- Extension du périmètre du permis de louer de Villeneuve-sur-Lot – M. Gilles CHAROLLAIS**



 <b>Périmètre en vigueur</b>	 <b>Nouveaux périmètres</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue Lakanal</li> <li>- Rue Notre Dame</li> <li>- Rue Parmentier</li> <li>- Rue des Girondins</li> <li>- Rue du Collège</li> <li>- Rue Jean Jacques Rousseau</li> <li>- Place Lafayette</li> <li>- Rue de Penne</li> <li>- Rue Sainte Catherine</li> <li>- Rue de Paris</li> <li>- Rue Frédéric Ozanam</li> <li>- Rue des Frères Clavet</li> <li>- Rue Muette</li> <li>- Impasse Ninette</li> <li>- Boulevard Bernard Palissy : n° 1,3,5,7,11,15,17,19,21,23,25, 25bis</li> <li>- Boulevard Saint Cyr de Cocquard : 9,11,13,15, 17, 21, 23, 25, 27,29</li> <li>- Rue de la Fraternité</li> <li>- Place du 4 septembre</li> <li>- Allée de Valmy : 1,3,5,7</li> <li>- Rue d'Albert</li> <li>- Place de la Libération : 1,3,5,7,11</li> <li>- Place Gaston Bourgeois</li> <li>- Rue Jean Cosse Manière</li> <li>- Rue Péron</li> <li>- Rue de l'Arceau</li> <li>- Rue de Casseneuil</li> <li>- Rue du Général Blaniac</li> <li>- Rue du Général Gouget</li> <li>- Impasse de Dijon</li> <li>- Rue Arnaud Daubasse</li> <li>- Rue des Cieutat</li> <li>- Boulevard Georges Leygues : n° 1,3,5,7,9,11,13,15,17,19,21,23,25,27,29,31</li> <li>- Rue de la Convention</li> </ul>	<p><b>Rive Gauche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue d'Agen</li> <li>- Rue de Bordeaux : n°1,2,3,4,5,6,7,8,9</li> <li>- Rue Dorée</li> <li>- Rue Saint-Etienne</li> <li>- Rue de Belfort</li> <li>- Rue Ninon</li> <li>- Rue Jean Guiton</li> <li>- Quai d'Alsace</li> <li>- Place Lorraine</li> <li>- Rue Albrespic</li> <li>- Impasse Albrespic</li> <li>- Rue des Tanneries</li> <li>- Rue Traversière des Tanneries</li> <li>- Place Basterou : n°5</li> <li>- Rue des Haras</li> <li>- Rue de Pujols : côté impair : du n°1 au n°49 ; côté pair : du n°2 au n°48</li> <li>- Rue Navrette</li> <li>- Rue Marceau</li> <li>- Impasse Marceau</li> <li>- Rue Lamourière</li> <li>- Rue Deltrel</li> <li>- Rue Basse</li> <li>- Allée de la Fédération</li> <li>- Boulevard Danton : n°46</li> </ul> <p><b>Secteur Victor Hugo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue Bernard Palissy</li> <li>- Rue de l'Ecole</li> <li>- Rue Paul Bert</li> <li>- Rue de Papou : n°19,17,20,22,18</li> <li>- Rue Lacépède</li> <li>- Rue Traversière Saint-Cyr : n°20,22,24, 27, 29, 31, 33,35, 37</li> <li>- Rue Thiers</li> <li>- Rue Lacuee</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de l’Ancien Hôtel de Ville</li> <li>- Place du 18 juin 1940</li> <li>- Rue du Puits Couleau</li> <li>- Rue de la Paix</li> <li>- Place de l’Amiral Courbet</li> <li>- Rue de Dijon</li> <li>- Boulevard de la République : n°1,3,5,7,9,11,13,15,17,19,21,23,25,27,29,31,33,35</li> <li>- Place de la Marine</li> <li>- Rue Tout y Croit</li> <li>- Boulevard de la Marine</li> <li>- Rue de la Cale</li> <li>- Rue Etienne Marcel</li> <li>- Allée Lamartine : n°3,5,7,9,11,13,13 bis,15,17,19,21,23</li> <li>- Boulevard du 14 Juillet : n°2,6,8,10,14,16,18</li> <li>- Rue de la Sous-Préfecture</li> <li>- Rue des élus</li> <li>- Place de la Halle</li> <li>- Rue Trinchant</li> <li>- Rue Muette</li> <li>- Rue de l’Ecluse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue Jules Ferry</li> <li>- Rue Maydieu</li> <li>- Rue Lavoisier</li> <li>- Rue du Docteur Pierre Derieux : n° 2,4, 6, 8, 11, 13, 15, 17, 19, 21</li> <li>- Cours Victor Hugo</li> <li>- Avenue du Général de Gaulle : côté pair : du n°2 au n°96, côté impair : du n°1 au n°37</li> <li>- Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny : côté pair : du n°2 au n°34, côté impair : du n°1 au n°27</li> <li>- Place de la Libération</li> <li>- Boulevard Georges Leygues : du n°2 au n°16</li> </ul>
---	--

**Vote : Adopté à l’unanimité**

### 31 – Actualisation de la convention ADIL – CAGV – M. Gilles CHAROLLAIS

La présente convention vient actualiser et modifier la précédente signée en juin 2010 comme suit:

- La fréquence et le lieu des permanences : elles se tiendront tous les vendredis matin dans les locaux du service habitat de la CAGV
- L’actualisation des sujets traités par l’ADIL – article 3, avec notamment l’ajout des thématiques relatives à l’habitat indigne
- La participation de l’ADIL à des actions d’animation organisées par le service habitat
- Les informations comptables de l’ADIL – article 5

Les autres modalités de la convention restent inchangées. La CAGV octroie à l’ADIL une subvention annuelle de fonctionnement et met à sa disposition un local pour assurer une permanence sur le territoire communautaire. La cotisation est révisée chaque année au regard du nombre d’habitants sur le territoire pour l’année N-1. En 2024, la participation globale de la CAGV s’élève à 12 208,25 €. La présente convention sera tacitement reconduite pour une durée d’un an.

**Vote : Adopté à l’unanimité**

### 32 – Mise à jour des dépenses relatives au suivi-animation de l’OPAH-RU de Sainte-Livrade-sur-Lot – M. Gilles CHAROLLAIS

**Suivi-animation :**

Cout total prévisionnel	Recettes prévisionnelles en € (Anah + Région + Ville)	Reste à charge prévisionnel en € pour la CAGV (autofinancement)
378 500 € HT 472 380 € TTC	Anah : 223 030 € (47% du TTC) Région : 55 000 € (12%) Ville : 95 714 € (20,3%)	98 636 € (20.9% du TTC)

**Subventions travaux :**

Anah	Ville	CAGV
430 540 €	127 500 €	104 500 €

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **33 – Mutualisation des services : services communs de direction ou fonctionnels – Mise à jour – M. Gérard RÉGNIER**

Par délibération n° 193-2023 du 30 novembre 2023, des services communs de direction ont été créés. Seuls les directeurs ou chefs de services sont mutualisés ainsi qu'éventuellement quelques collaborateurs directs dont les missions sont transversales. A ce jour il convient d'opérer des ajustements afin de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services.

➤ **Service commun de direction : Direction Générale Adjointe mutualisée des services techniques :**

Ont été intégrés au service commun :

- Directeur Général des services techniques mutualisé
- Adjoint au Directeur Général des services techniques mutualisé
- Energéticien
- Chef de service mutualisé des bâtiments

Pour le bon fonctionnement des services, il convient de compléter par l'intégration au service commun des postes ci-dessous :

- Responsable de pôle mutualisé des bâtiments
- Responsable sécurité bâtiments
- Assistants(es) des directions mutualisées

Ces postes mutualisés seront compensés financièrement par la Commune conformément aux dispositions à la délibération cadre fixant les modalités financières entre la CAGV et ses communes membres, votée au conseil communautaire du 30 novembre 2023.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **34 – Renouvellement de la mission d'appui technique pour évaluation des process dans les cuisines satellites – M. Gérard RÉGNIER**

Il s'agit de reconduire l'agent concerné dans ses missions d'appui à la CAGV.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **35 – Modification des statuts – Transfert de compétences et modifications de statuts – M. Gérard RÉGNIER**

Suite à la prise de nouvelles compétences Hors GEMAPI du syndicat mixte d'entretien et de rénovation des berges du bassin versant des deux Séoune (SMBV2S) et à la déclaration d'intérêt communautaire de nouveaux équipements : crèche de Bias et voiries des centres-villes de Sainte-Livrade et de Villeneuve-sur-Lot, il convient de procéder à la modification de l'article 5 des statuts de la CAGV.

Sur ce dernier point, il est proposé de porter plutôt dans les statuts la mention « voirie transférée ».



À compter de la date de notification, chaque conseil municipal disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications. A défaut de délibération à cette échéance, sa décision est réputée favorable.


La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Cette procédure accomplie, la modification des statuts est entérinée par arrêté du représentant de l'Etat.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**La séance s'est achevée à 20 H 40**

**Le secrétaire de séance,**



**Monsieur Xavier CLERC**

*Les délibérations du conseil communautaire sont disponibles à la consultation sur le site de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuve.*



Conseil Communautaire du 04 avril 2024  
Annexe au Compte-rendu de séance

**Relevés de décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au  
Président par délibération du 27 août 2020**

**2024**

Décision n°17 : Attribution de marchés de travaux :

- N°2024CA09 relatif aux travaux de terrassement VRD à la Sté LAGARDE pour 59 719.00 € TVA en sus,
- N°2024CA10 travaux revêtement de sol extérieur et jeux à la Sté KASO 2 MAISON ROCHES pour 18 058.00 € TVA en sus,
- N°2024CA11 travaux d'espaces verts à la Sté DELFAUT pour 57 053.055 € TVA en sus,
- N°2024CA12 travaux de menuiseries à la Sté AQUITAINE ALUMINIUM SERVE pour 9 270.29 € TVA en sus pour l'aménagement du jardin de la crèche Les Coccinelles de Laroque-Timbaut.

Décision n°18 : Signature d'une convention avec l'association « La Chtit Ferme » représentée par Mme Aurélie DRUELLE au profit des enfants de 0-3 ans, dans le cadre d'interventions d'ateliers soins aux animaux de mars à octobre 2024.

Décision n°19 : Convention de mise à disposition du minibus de la CAGV au profit de la Mission Locale du Pays Villeneuvois à titre gratuit pour les besoins ponctuels.

**Relevé de décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au  
Bureau Communautaire par délibération n°58/2022 du 14/04/2022**

**Séance du 20 février 2024**

01 : Mises à disposition d'un agent de la commune de Villeneuve-sur-Lot à la CAGV – Direction du centre de loisirs de Monbalen.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

02 : Approbation et accord du bureau communautaire du Grand Villeneuvois sur la condition d'acquisition et de gestion d'un immeuble, par l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) – Bien situé au 11 rue Arnaud Daubasse (rez-de-chaussée) à Villeneuve-sur-Lot.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

03 : Approbation et accord du bureau communautaire du Grand Villeneuvois sur la condition d'acquisition et de gestion d'un immeuble, par l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) – Bien situé au 17 rue Arnaud Daubasse à Villeneuve-sur-Lot.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

04 : Approbation et accord du bureau communautaire du Grand Villeneuvois sur la condition d'acquisition et de gestion d'un immeuble, par l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) – Bien situé au 61 et 63 rue Arnaud Daubasse à Villeneuve-sur-Lot.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

05 : Approbation et accord du bureau communautaire du Grand Villeneuvois sur la condition d'acquisition et de gestion d'un immeuble, par l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) – Bien situé au 14 rue du Général Gouget à Villeneuve-sur-Lot.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

06 : Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation de travaux de mise en séparatif rue Monplaisir à Villeneuve-sur-Lot.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

07 : Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation de travaux de mise en séparatif boulevard Georges Leygues à Villeneuve-sur-Lot.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

08 : Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation de travaux de mise en séparatif rue Marx Dormoy à Villeneuve-sur-Lot.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

09 : Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation de travaux de mise en séparatif rue Jeanne d'Arc à Bias.

**Vote : Adopté à l'unanimité**